

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 57
Date de la convocation : Jeudi 23 avril 2026
Délibération n° : DCM_2026_114
Matière 8.5

Le jeudi 30 avril deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (57)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Chamacé, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Christine Hamard, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Tiphaine Le Bellec, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Joris Raflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Source, Isabelle Suteau et Jean-Luc Tilleau.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (6)

Alexandre De Fraissinette, Marianne Guinebrière, Laurence Huet Andriot, Didier Pohu, Emma Sellier et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (4)

Sébastien Dessein	Aglaé De Beauregard
Christian Gaborit	Elisabeth Amiot
Martin Griffon	Joris Raflegeau
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud

Secrétaire de séance : Elisabeth Amiot

Aides financières au logement dans le cadre des OPAH et OPAH-RU

Rapporteur : Thierry Rousselot, Adjoint au Pôle Aménagement, Urbanisme et Centre-bourgs

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, Mauges Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour une durée de 4 années, sur son territoire.

Le 30 novembre 2023, le Conseil municipal a validé son engagement à déployer des aides financières complémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024, régies par un règlement d'attribution d'aides, afin de soutenir financièrement les propriétaires, occupants ou bailleurs, du territoire communal réalisant des travaux d'amélioration de leur logement sur 3 pans :

- La rénovation énergétique,
- Les prescriptions patrimoniales,
- Les travaux lourds.

La commune a reçu sept demandes de subvention, pouvant être soutenues selon les modalités suivantes :

NOM	Prénom	Commune déléguée	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
FILLAUDEAU	David	Montfaucon Montigné	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
BARON	Olivier	St Macaire en Mauges	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
BOURREAU FOURRIER	Euriel et Gildas	St Macaire en Mauges	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
CHOUTEAU	André	St Germain sur Moine	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
LEBOEUF	Ghyslaine	St André de la Marche	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
HATON	Nicolas	St Germain sur Moine	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
DAVARD MOGE	Charlie et Chloé	Montfaucon Montigné	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU 2024-2028 de Mauges Communauté approuvées par les délibérations du Conseil municipal n°2023-141 et n°2023-142 en date du 28 septembre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-175 en date du 30 novembre 2023 approuvant la participation financière à l'OPAH/OPAH-RU de Mauges Communauté et adoptant le règlement d'attribution des aides communales en faveur de l'amélioration de l'habitat,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 avril 2026,

CONSIDERANT l'intérêt à favoriser la réhabilitation de logements par l'attribution d'aides financières locales complémentaires,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	61	0	0

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Pôle aménagement, urbanisme et centre-bourgs à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **INSCRIT** ces dépenses au budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

